



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

croissance

Question écrite n° 117795

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales, sur le bilan d'application du plan de relance dans le département de Seine-Saint-Denis. En effet, cette action publique nationale, mise en place le 4 décembre 2009 par le Gouvernement, pour affronter la crise financière qui sévissait alors, a été reconnue et appréciée par de nombreuses collectivités. Malheureusement, les maires ne sont pas toujours à même de diffuser l'information sur l'origine des fonds attribués par ce plan de relance gouvernemental. Cette absence d'information est soit volontaire du fait que ces maires sont d'opposition, soit parce que ces maires n'ont pas été informés, commune par commune, du montant de ces différents financements pour chacune des collectivités concernées. C'est le cas du département de la Seine-Saint-Denis, où les attaques contre le Gouvernement sont systématiques et fréquentes, car aucune information n'a été transmise à la population par le conseil général. Il lui demande donc de publier ville par ville, pour les 40 communes de Seine-Saint-Denis, les montants attribués par ce plan de relance.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117795

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Collectivités territoriales

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9680

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)